



DEMANDE DE VISA COURT SEJOUR NON TRANSFORMABLE AFFAIRES

Liste des pièces à fournir :

- Formulaire de demande de visa court séjour non transformable dûment rempli, daté et signé (à télécharger sur le site de l'Ambassade) ;
- Lettre d'invitation délivrée par une société à Madagascar ;
- Copie du Passeport (Page de données) ;
- 01 photo d'identité récente (à coller sur le formulaire de demande) ;
- Une copie du billet d'avion aller et retour ou attestation de réservation avec détails de vols émise par l'agence de voyage ;
- Passeport original en cours de validité dont l'expiration est à plus de 6 mois après de la date de retour. Il doit contenir au moins deux pages libres lors du dépôt de dossier.

***** le nombre d'entrées sur le territoire de Madagascar (une, deux ou multiple) dépend du (des) billet(s) présenté(s).**

Droits de visa :

- 0 à 30 jours = 18 euros
- 31 à 60 jours = 23 euros
- 61 à 90 jours = 32 euros

(Par chèque à l'ordre de l'Ambassade de Madagascar ou en espèces à payer uniquement auprès du Service Comptabilité de l'Ambassade)

N.B : - *Le visa de court séjour n'est pas transformable en visa de long séjour à Madagascar.*

- *Le service peut réclamer d'autres pièces justificatives complémentaires pour le besoin de l'instruction du dossier.*
- *Les droits de visa ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.*
- *Pour les demandes envoyées par courrier, prévoir au moins 10 jours avant la date de départ et joindre une enveloppe Chronopost pour le retour. Les enveloppes timbrés et les recommandés ne sont pas acceptés.*
- *Tout dossier incomplet ne sera pas traité.*

Dépôt de demande de visa : Lundi au vendredi de 09H00 à 13h 30

Retrait de passeport muni de visa : Lundi au vendredi de 14H30 à 16h30

Délai de traitement: 03 jours ouvrés pour compter de la réception du dossier complet

Email : servicevisas.ambamadparis@gmail.com